

n° 355

Novembre 2021

Nous avons construit des fusées et des cathédrales. Nous avons composé des poèmes et des symphonies. Nous avons trouvé le moyen de voyager dans le temps. Et pourtant. Nous avons saccagé la planète pour satisfaire nos besoins.

Ann Brashares



PROTÉGEZ-VOUS
ET PROTÉGEZ
LES AUTRES

la
VOIX

DU FROU

CHARTAINVILLIERS 28130 / 02.37.32.32.91

courriel : mairie.chartainvilliers@wanadoo.fr / site internet : www.chartainvilliers.fr



[www.facebook.com/mairie de chartainvilliers](https://www.facebook.com/mairie.de.chartainvilliers)

JEUDI 11 NOVEMBRE 2021

**COMMÉMORATION DE L'ARMISTICE DE 1918
ET CENTENAIRE DU MONUMENT AUX MORTS**

11h00 : DÉPÔT DE GERBE

SUIVI DU TRADITIONNEL VERRE DE L'AMITIÉ À LA SALLE POLYVALENTE

(LE PASS SANITAIRE EST OBLIGATOIRE POUR LE VERRE DE L'AMITIÉ)

SAMEDI 27 NOVEMBRE 2021

REPAS DES CARNUTES AVEC

SPECTACLE ANIMÉ PAR « LA BOÎTE À REFRAINS »

Inscriptions au plus tard le jeudi 18 Novembre (Places limitées)

(voir formulaire encarté)



La Municipalité de Chartainvilliers vous invite à fêter Noël en avant-première !

SAMEDI 4 DECEMBRE 2021 à partir de 14 heures

Little donkey... Little donkey... Little donkey



De 14h à 17h	Balades en calèche offertes pour les enfants dans les rues du village avec les Anes de Marolles. Présence du Père Noël !	
A partir de 16h 	Goûter pour petits et grands salle polyvalente Animation maquillage par Lynda SPECK (Lili Musica) pour les enfants à partir de 3 ans (conditions sanitaires respectées) Photos avec le Père Noël... et la Mère Noël !	

Pour décorer la salle polyvalente, nous invitons les enfants à déposer des dessins de Noël en Mairie avant le 30 novembre. Alors, à vos crayons et peinture, merci !



Toutes les informations sur le parcours de la calèche vous seront communiquées début décembre directement dans vos boîtes aux lettres !



SYNTHESE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

LUNDI 19 OCTOBRE 2021 - 20h30

La démission de Didier BAETÉ a été notifiée officiellement par courrier en date du 1er septembre auprès du Maire et signifiée à la Préfecture le 3.

D. LEJEUNE souligne que le poste de 4e adjoint occupé par D. BAETÉ fait actuellement défaut, notamment pour poursuivre certains des projets qu'il avait entamés en direction des jeunes. Si un Conseiller se sent la volonté d'occuper ce poste, A. BOUTIN l'invite à en discuter avec lui et à soumettre la question lors d'une prochaine réunion.

Recrutement pour le remplacement de la Secrétaire de mairie

Béatrice SIMONIN a fait valoir ses droits à la retraite à compter du 1er avril 2022.

Un rendez-vous a été pris avec un agent du Centre de Gestion et une description du poste a été faite. A. BOUTIN déplore le manque de souplesse de la procédure : délais à respecter et critères de recherche qu'on ne peut élargir.

La première étape consiste à créer un emploi permanent et à déterminer le grade : au minima adjoint administratif principal de 2e classe jusqu'à rédacteur principal 1ère classe.

La charge de travail de la Secrétaire a évolué : la commune n'a plus la gestion, entre autres, des passeports et des cartes d'identité, également la compétence eau/assainissement a été reprise par CM Eau.

La délibération doit mentionner un horaire hebdomadaire précis, actuellement il est de 31h50

Le Maire :

- propose de retenir 28h hebdomadaires soit 4 jours de travail, qui permet l'adhésion à la C.N.R.A.C.L. (Caisse nationale de retraites des agents des collectivités locales) et peut intéresser une personne souhaitant disposer d'une journée libre.
- souligne que l'on a la possibilité de recruter un fonctionnaire, y compris par voie de mutation, mais également une personne, contractuellement, au vu de ses diplômes. Cependant un contractuel est peut-être moins sûr dans la durée.

Actuellement, il n'y a pas de candidatures potentielles sur la commune.

- évoque la prestation « aide au recrutement » du Centre de Gestion qui peut se charger de la rédaction de l'annonce et de la pré-sélection des candidatures. Coût de la prestation : 388 €.

Il est prévu un binôme de secrétariat plus ou moins long selon l'expérience de la ou du candidat(e).

Décision : le Conseil donne un accord unanime :

- à la création d'un emploi permanent à raison de 28h hebdomadaires, ouvert aux différents grades précités,
- à la conclusion d'une convention avec le Centre de Gestion pour l'aide au recrutement.

Achat de 2 parcelles de terrain situées rue de l'Avenir, appartenant aux consorts LOCHON

Ces parcelles (cadastrées ZE 81 et 82) se situent sur le domaine public (trottoirs) pour une superficie d'environ 40 m² appartiennent aux consorts LOCHON, auxquels la mairie achète une parcelle devant la mare. La vente s'élèverait à 1 € symbolique et ferait l'objet du même acte notarié.

Décision : le Conseil donne un accord unanime sur cette proposition.

Renouvellement adhésion au Groupement d'achat « POLE ENERGIE CENTRE » pour la fourniture de gaz naturel et d'électricité

L'adhésion à ce Groupement d'achat permet :

- d'assurer la continuité de la fourniture d'énergies des points de livraison de la collectivité au 1er janvier 2023. Le marché serait signé pour une durée de 3 ans. Le fournisseur actuel est la Sté PLUM ENERGIE,
- de bénéficier d'un tarif préférentiel.

Décision : le Conseil donne un accord unanime sur cette proposition.

Questions diverses

- Jurés d'assises : 3 administrés ont été tirés au sort.
- Travaux : tous les fonds de concours demandés auprès de Chartres Métropole ont été accordés pour l'année 2021.
- Réfection du chemin de Berchères : terminée (budget 2020)
- Travaux de voirie rue du puits et carrefour de la rue de la République : du 26 au 29 octobre (vacances scolaires). La rue du Bel-air pourrait être rouverte à la circulation dans les 2 sens pendant la durée des travaux. Rue du puits, il s'agit d'une réfection provisoire car elle se trouve dans la zone où se situent les terrains réservés et donc susceptibles de connaître des travaux de raccordement avec ouverture de tranchées.
- Le Maire a reçu un ripeur de Chartres Métropole pour la vente de calendriers sur la commune à compter de mi-novembre. L'autorisation a été donnée. Les agents seront munis d'un courrier de la mairie et de leur carte professionnelle. Annonce dans la prochaine Voix du Frou.

Gens du voyage : A. BOUTIN rappelle la gestion toujours compliquée de leur installation temporaire sur la commune :

- les Forces de l'ordre ne font que contrôler les identités et les véhicules,
- la Préfecture n'a pas de réaction immédiate, disposant de 3 ou 4 jours pour sa décision et un recours peut être déposé.
- a minima, une dizaine de jours est donc assurée pour le stationnement.

Aucune gêne, ni dégât n'ont été constatés. Le Maire avait fait signer un engagement. Les Gens du voyage disposent de bidons pour recueillir les eaux de vidange des lave-linge qui ne sont pas déversées dans la mare.

M. ROULETTE, sous-Directeur de Cabinet de Chartres Métropole qui est venu à Chartainvilliers, conseille un arrêté interdisant leur stationnement, l'agglomération disposant de structures nécessaires pour l'accueil.

Un aménagement sous forme de « vagues » à l'entrée du terrain est envisagé. Le Maire a pris contact avec le moto-cross qui pourrait se charger des travaux.

Camion-pizza : présent le vendredi soir devant la Grand'ferme, souhaite s'installer sur le parking de l'école.

Accord du Conseil.

- Projet de distributeur de pain (question de J. CHEUL) : il est difficile de trouver des boulangers intéressés.

Voix du Frou, rubrique trimestrielle « événements familiaux » : remarque d'une administrée nouvellement arrivée, étonnée de trouver ses nom et adresse publiés sans son autorisation. La question de la continuité de cette rubrique reste posée.

- Achat terrain situé 6 rue Jean Moulin par un administré : projet de construction d'une habitation d'environ 96 m² divisée en 2 T2, dont un destiné à du locatif. Places de stationnement incluses dans le permis de construire.

Offre d'achat : environ 33 000 €, acceptable au vu du marché ; le terrain n'est pas totalement viabilisé.

L'administré étant en train de constituer son dossier, la question sera remise à l'ordre du jour d'un prochain Conseil.

Réunion avec le Syndicat scolaire et la CDC des Portes Euréliennes concernant la restauration scolaire : en raison de l'absence d'élus, celle-ci n'a pas été fructueuse.

- Réunion avec Mme DOLLÉANS, du Conseil départemental, service des routes :

Problème de stationnement au niveau du cabinet de kinésithérapie rue du 11 novembre : un panneau « stationnement interdit » sera apposé.

Aménagement du rond-point de la D906 : Mme DOLLÉANS n'a pu donner d'informations sur notre demande.

Réglementation de toute la commune en vitesse limitée à 30 km/h, évoquée lors de cette rencontre.

Recensement de la population du 20 janvier au 19 février 2022 : aucune suite donnée à l'annonce passée dans la Voix du Frou pour recruter 2 agents recenseurs. Les Conseillers sont chargés de diffuser l'information.

Tour de tapis

- D. BENOIST : demande si la mairie a reçu des doléances pour les chardons dans les champs.
- D. LEJEUNE : aménagement du local technique en vestiaires/sanitaires : les travaux débuteront en décembre ou janvier.

Séance levée à 22h50



Le prochain recensement de la population se déroulera du 20 janvier au 19 février 2022

La municipalité recrute deux agents recenseurs.

(y compris en soirée et durant le week-end)

Si vous êtes disponible et que vous avez le sens du relationnel, merci de
contacter la mairie le plus rapidement possible.

Pour tous renseignements complémentaires : Tél: 02-37-32-32-91
ou par mël : mairie.chartainvilliers@wanadoo.fr

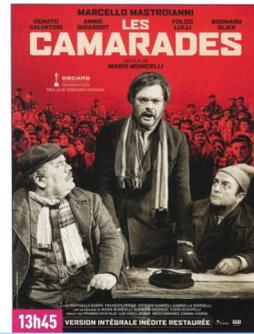
INFO SOIRÉE BEAUJOLAIS

Cette année encore, nous avons dû nous résigner à annuler cette animation, du fait des réglementations sanitaires et, notamment de l'organisation sous forme de buffet qui ne présente pas toutes les garanties exigées.

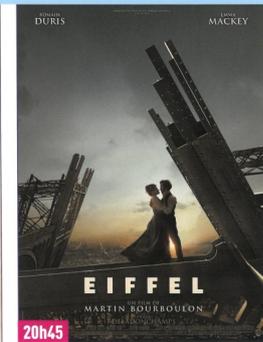
Croyez bien que nous le regrettons, mais avec la commission des fêtes, nous n'avons pas trouvé de solutions qui soient compatibles avec la convivialité que génère cette « fête ».

Nous ne pouvons qu'espérer que les conditions sanitaires s'améliorent afin de lever les mesures restrictives.

A l'année prochaine.....



i.li. Cinémobile
vendredi 12 novembre
MAINTENON PLACE ARISTIDE BRIAND



Centre-Vol de Loire est un organisme agréé par le Département de la Loire-Atlantique.

Places : tarif 4,20 € Tarif réduit 4,50 €

Renseignements : 02 47 56 99 99 / www.ciclic.fr

une action **ciclic**

Comité des fêtes
Chartainvilliers

De Retour !

A CHARTAINVILLIERS

Marché des producteurs et artistes locaux

de 10 h **SAMEDI 6** à 18 h
Novembre

Et venez déguster avec nous
La Carnuflette

8 € la Carnuflette seule 12 € le Menu

À la ferme de monsieur Pithois
au 25 rue du 11 novembre

Réservation avant le 27 octobre 2021

PASS SANITAIRE OBLIGATOIRE

Comité Des Fêtes De Chartainvilliers
Renseignements : ☎ : 06.48.63.48.03 ou ✉ : Siège Social 1 rue de la Mairie 28130 Chartainvilliers
Imprimé par nos soins. Ne pas jeter sur la voie publique.

ÇA BOUGE À CHARTAINVILLIERS



Le 27 novembre une brocante ouvrira ses portes au 5, rue de l'Égalité « CHEZ PÉPÉ ET MEMÉ », n'hésitez pas à y faire un tour.

Et si vous trouvez le meuble rare et que vous vous faites un lumbago ou tout autre traumatisme musculaire, vous pourrez vous rendre au 10-12, rue du 11 Novembre, où un cabinet de kinésithérapie vient de s'installer... Bonnes visites.



À l'occasion des traditionnels calendriers de fin d'année, vous pourrez être sollicités par des agents de Chartres Métropole Déchets, ces personnes sont autorisées par la commune. Mais vous pouvez leur demander leur carte professionnelle ainsi que l'autorisation de la mairie.



Petites annonces

« Bonjour,

Je m'appelle LARUE Anais, j'ai 18 ans et j'ai obtenu mon diplôme « Accompagnant petite enfance ». Je souhaiterais faire du baby sitting et/ou aider les personnes âgées dans la commune de Chartainvilliers. Voici mes coordonnées :

Tél: 07-86-35-74-28

Mail: anaislarue860@gmail.com »

Imp. Spéc. Mairie de Chartainvilliers
Ne pas jeter sur la voie publique

Toute participation à un événement lié à la municipalité de Chartainvilliers suppose la cession de votre droit à l'image. Vous autorisez donc la mairie de Chartainvilliers à utiliser toute photographie, vidéo ou reportage de quelque nature que ce soit, concernant, l'éventuelle utilisation de ceux-ci sur la totalité des supports de communication (papier ou numérique) de la mairie de Chartainvilliers, et ce sans limitation de durée. Toute opposition devra être notifiée auprès de la Mairie de Chartainvilliers.